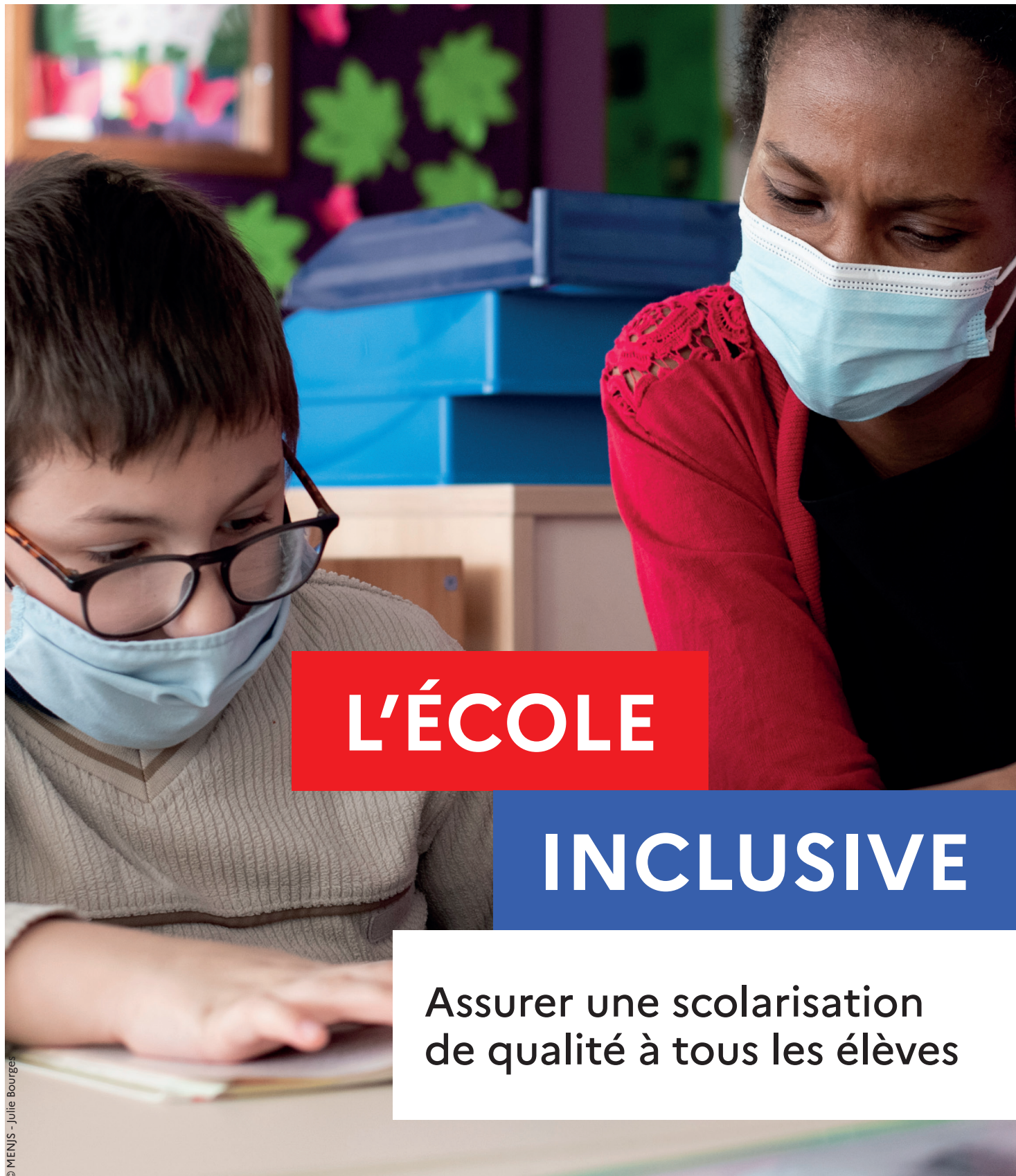




**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ÉCOLE

INCLUSIVE

**Assurer une scolarisation
de qualité à tous les élèves**

La scolarisation des élèves en situation de handicap en chiffres Rentrée 2021

+ de 400 000
élèves scolarisés

125 500
accompagnants
d'élèves en situation
de handicap (AESH)

+ 35 %
d'accompagnants
depuis 2017

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES

Des cellules d'écoute et de réponse

- ✓ Un **numéro vert unique** est à la disposition des familles : **0 805 805 110**.
- ✓ Ce numéro est actif toute l'année, y compris en période estivale.

Un entretien d'accueil des familles

- ✓ L'élève et sa famille bénéficient d'un **entretien d'accueil personnalisé avec l'équipe pédagogique**.

Une simplification de la demande d'aménagement aux examens

- ✓ Un formulaire unique pour **garantir la cohérence des aménagements** des élèves en situation de handicap.

Un point d'entrée unique d'information et d'orientation

- ✓ La **plateforme numérique d'État Monparcourshandicap.gouv.fr** recense l'ensemble des ressources qui peuvent être mobilisées tout au long de la scolarité de l'élève : droits, aides, démarches administratives, orientation, etc.

En ligne depuis octobre 2021, toutes les informations qu'elle contient sont **100 % accessibles**

Une proposition d'affectation pour chaque élève

- ✓ Une **commission spécifique d'affectation** est en place dans chaque département.

Objectif : proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation

DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

Une nouvelle organisation territoriale

- ✓ De nombreux **dispositifs inclusifs de scolarisation** ont ouvert sur l'ensemble du territoire depuis 2017 :

+ 1 300 **Ulis**
unités localisées
d'inclusion scolaire

+ 115 **UEMA**
unités d'enseignement en
maternelle autisme

+ 99 **UEEA ou DAR**
unités d'enseignement en élémentaire
autisme ou dispositifs d'autorégulation

- ✓ **Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)** sont généralisés à 100 % du territoire à la rentrée 2021.

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ACCOMPAGNANTS

- **Budget 2022 : + 4 000 ETP** d'accompagnants
- **Dès l'automne 2021** : nouvelle échelle de rémunération des AESH avec revalorisation régulière et automatique des carrières
- **Dès janvier 2022** : participation de l'employeur au financement de la mutuelle santé des AESH
- **Pour les référents AESH : 600 €/an** d'indemnité de fonctions

Une coopération accrue avec le secteur médico-social

+ 1 423 places en service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad) à la rentrée 2021, soit un total de **55 194 places**

166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation actives à la rentrée 2021

La traduction concrète de la Stratégie autisme

- ✓ **101 postes de professeurs ressources sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA)** ont été créés.
- ✓ Des plateformes dédiées au **repérage précoce et à l'accompagnement d'enfants autistes et porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND)**, âgés de 0 à 12 ans, sont déployées sur tout le territoire.

Une application pour améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

- ✓ Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des maisons départementales des personnes handicapées - MDPH), **le livret de parcours inclusif est une application numérique** accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter :
 - la **mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations**, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant ;
 - la **simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets** par l'équipe pédagogique ;
 - la **formalisation de ces différents plans et projets** permettant d'organiser, en tant que de besoin, le recours à divers aménagements en association avec les familles ;
 - la **circulation d'information entre l'école et la MDPH** via une interface dédiée.

Objectif : ouverture de l'application à toutes les académies début 2022

Formation initiale

- ✓ Un module de 25 heures minimum de formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs.
- ✓ Une formation de 60 heures pour les AESH.

Formation continue

- ✓ Les stages nationaux de formation ont augmenté : + 150 % depuis 2017.
- ✓ L'École inclusive devient un sujet prioritaire des formations académiques.
- ✓ Les plans académiques et départementaux de formation sont ouverts aux AESH.

Formation spécialisée

- ✓ Création du **certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** (Cappei).
- ✓ L'obtention du Cappei est désormais possible par la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

2 800 départs en formation par an

Ressources pédagogiques

- ✓ La **plateforme Cap École inclusive** s'est enrichie d'une nouvelle rubrique sur l'orientation et l'insertion professionnelle. Elle est ouverte à tous les publics.
- ✓ De nombreuses ressources sont également accessibles sur **Éduscol et les sites académiques**.

Au regard des nombreuses actions conduites en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, il est essentiel de se doter de moyens de pilotage et d'évaluation tant au niveau national, qu'au niveau académique ou départemental.

- ✓ Un **comité national** pour suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et identifier les conditions de sa réussite.
- ✓ Des **comités départementaux de suivi** pour coordonner et améliorer les parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap.
- ✓ Une **démarche d'auto-évaluation** grâce au référentiel PIAL.
- ✓ La **promotion de la démarche Qualinclus** dans chaque département.
- ✓ Le **déploiement d'un système d'information** École inclusive pour mieux suivre les parcours des élèves, proposer plus rapidement des aménagements pédagogiques et faciliter le partage d'information entre la famille et les professionnels.

Objectif : entretenir une dynamique qualitative et un échange fluide avec tous les acteurs aux niveaux national, académique et départemental